



Bonne Année !



2016, reflet de toutes
les joies !



Sapin à Dreuilh. Merci à
Fabienne pour cette décoration
et aux habitants du hameau qui
sont venus la soutenir ☺

Edito

Bonjour à toutes et à tous.

En ce début d'année, je tiens avec l'ensemble du Conseil Municipal et du personnel, à vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année 2016 : santé, bonheur, sérénité, partage, plaisirs . . .

L'année 2015 s'est terminée malheureusement comme elle avait commencé sur des événements tragiques qui ont bouleversé la France, et plus particulièrement les familles et amis des victimes, certains de nos concitoyens ont vécu cette nuit terrible du 13 novembre. Nous avons une pensée émue pour toutes ces personnes . . .

Bien loin de nous avoir divisés, ces drames ont provoqué un grand élan de solidarité qui témoigne de notre attachement à la liberté d'expression et aux valeurs de la République que nous devons continuer à défendre de notre mieux, chacun à notre niveau. Cette année s'est montrée particulièrement chargée, nous vivons une évolution, nos réunions de travail ne sont plus limitées à notre commune, nous travaillons pour l'intercommunalité, aujourd'hui la piscine de MIREPOIX est la piscine aussi des Teilhetois ! La Boucle de Tabariane n'appartient plus qu'à TEILHET, elle est gérée par la Communauté des Communes et elle est valorisée par le Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Cathares. Demain notre communauté ne comptera plus 33 communes mais dépassera les 50 ! . . .

Notre région aussi s'agrandit le Midi Pyrénées rejoint le Languedoc Roussillon une région avec une situation exceptionnelle entre mer et montagne !

Revenons à nos "moutons", à TEILHET les dossiers avancent doucement, freinés par un système très lourd voire parfois difficile à comprendre.

L'école a été mise aux normes de sécurité l'été dernier, un exercice d'évacuation a été organisé par notre institutrice Mme Marine FORGUES et supervisé par le lieutenant Joël GARCIA.

La réhabilitation du "Presbytère" est en bonne voie, elle devrait se terminer au mois d'avril.

Pour la réfection du toit de l'atelier communal un nouveau dossier doit être fait, le premier étant rejeté par les Bâtiments de France.

L'avant-projet de la nouvelle Mairie et son logement est fini, je dois le présenter très prochainement aux Bâtiments de France.

Un chantier important, obligatoire et non-prévu nous attend : la mise en accessibilité de nos biens publics : l'école avec sa cour et son parking, l'église, le cimetière avec parking, la salle polyvalente et la mairie.

Un premier devis a été établi pour 85 000 € ; nous avons obtenu un étalement des travaux sur 5 ans.

Le budget 2016 est à l'étude et s'avère difficile entre son lot de frais imprévus, de dotations en baisse et son double objectif de faire vivre et développer notre village sans augmenter anormalement les impôts/.

Je terminerai par trois remerciements particuliers.

Le premier destiné à M. Marc SICRE qui a démissionné de son poste d'adjoint pour raison personnelle et qui continue à faire un travail remarquable entre autre pour la réalisation de ce bulletin ainsi que pour l'organisation des Fêtes Aromatiques du 29 mai prochain.

Le deuxième remerciement va au Comité des Fêtes et son équipe de bénévoles qui au cours de l'année nous régalaient de leurs manifestations nombreuses et variées qui satisfont grand nombre d'entre vous.

Le troisième va à Alain BEGLET un enfant du village habitant en Guadeloupe, architecte de son état, et super ami, qui s'est proposé pour nous faire « GRATUITEMENT » le dossier pour la rénovation de la maison HUC en une mairie, un logement social à l'étage et un sanitaire public dans la cour. Un travail énorme au vu des honoraires habituels des architectes, au nom de tous je l'en remercie.

Je suis heureux de terminer ce mot sur ces exemples d'engagement personnel pour le bien de tous, cette notion est "LA" condition essentielle pour que se développent le partage et la convivialité dans notre village. Je souhaite vivement pour cette année qui commence développer ces valeurs et concrètement proposer une journée citoyenne où les bonnes volontés se "retrousseraient" les manches pour un "travail d'intérêt Teilhetois" et qui se terminerait par un repas de village sympathique et fraternel.

Bonne année à toutes et à tous.

Francis CHAUVRY, votre Maire

Brèves ...

Bienvenue à **Marine FORGUES** à l'école de Teilhet, qui accueille cette année les classes de CP

Panneaux de rue

La dernière commande a été passée. Il ne manque plus que l'installation des plaques et des numéros.

Les Fêtes Aromatiques

Le succès de la 1^{ère} édition nous a encouragés à poursuivre dans cette voie. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le **Dimanche 29 mai 2016** pour un nouveau marché et des animations autour des plantes aromatiques, médicinales et condimentaires - avec cette année une orientation vers la cuisine et la gastronomie ! Le Comité des Fêtes de Teilhet organisera le vide-grenier et assurera un point buvette-restauration.



Cette année, vous allez être recensé(e). Le recensement se déroulera **du 21 janvier au 20 février 2016**. Vous pourrez répondre par internet ou en utilisant des questionnaires papier.

Remise à jour du règlement du cimetière

Le règlement qui régit le cimetière de Teilhet était devenu obsolète, notamment avec la construction d'un columbarium et la mise en place d'un jardin du souvenir.



La remise à jour porte aussi sur l'actualisation des délais et prix des concessions (pleine terre et columbarium)



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

Visite guidée du site de **Tabariane**, à 9h30
Merc. 20 juillet, Lun. 8 août et Merc. 17 août
Parcours guidé jusqu'au site de l'ancienne nécropole mérovingienne récemment mise en valeur.
Renseignements : 05 61 68 83 76
Prévoir des chaussures de marche. Dénivelé : 150m.
RDV sur la place de l'Eglise - Tarif : 3€
Le dim. 29 mai pour les Fêtes Aromatiques, une visite spéciale sera organisée.

Les aménagements pour les ordures ménagères sont terminés.

Les dalles betons et des panneaux brise-vue ont été installé au sein du village et dans les hameaux de Lescure, de la Forge et de Dreuilh.

Nous rappelons que seuls les déchets ménagers (conteneur marron/gris) et les déchets recyclables (sacs jaunes) doivent être déposés sur ces zones.

Les autres déchets (déchets verts, encombrants,...) doivent être amenés à la déchetterie de Mirepoix (**carte d'accès gratuite** remise en Mairie ou à la Communauté de Communes). Elle se trouve à la sortie de Mirepoix, sur la RN 119 en direction de Carcassonne.

Horaires de la déchetterie de Mirepoix

Heure d'Hiver (1^{er} nov. au 28/29 février)

Du lundi au vendredi de 14 h. à 18 h.

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h. à 18 h.

Heure d'Été (01 mars au 31 oct.)

Du lundi au vendredi de 14 h. à 18h30.

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h. à 18h30.



Nul n'est censé ignorer la loi...

Selon l'article L541-46 du code de l'environnement "Est puni de **deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende** le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer, dans des conditions contraires aux dispositions du présent chapitre, des déchets. En cas de condamnation prononcée pour les infractions visées, le tribunal peut ordonner, sous astreinte, la remise en état des lieux endommagés par les déchets qui n'ont pas été traités dans les conditions conformes à la loi. La peine est portée à sept ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée, au sens de l'article 132-71 du code pénal."

Alerte aux frelons asiatiques

Les frelons asiatiques nous ont envahis, pas moins d'une douzaine de nids a été dénombré. Après rapprochement des services compétent, il nous a été dit qu'après le mois de septembre la reine a déserté le nid pour hiverner (dans la terre, dans le creux d'un arbre, etc.) Ce nid ne sera pas réutilisé et les frelons restants mourront cet hiver. La reine attendant le printemps pour proliférer ! Les nids sur les propriétés privées doivent être détruits au frais des propriétaires. L'élimination doit être faite par un professionnel : il est extrêmement dangereux voire mortel de vouloir le détruire par soi-même. Une demande d'aide sera faite auprès des

Service de l'état. Si la commune obtient les moyens d'éliminer les nids, il sera proposé



d'organiser, dès le début du printemps, une journée citoyenne visant à repérer l'emplacement des nids naissants (pour demande de destruction).

Des suggestions de rubriques ? Des idées pour améliorer et enrichir le journal ? Faites le savoir ! Contact : Mairie de Teilhet - 09500 Teilhet, tél. 05 61 68 61 20 - email : mairie.teilhet@gmail.com

C'est ce qu'on m'a dit...

Histoires, historiettes, anecdotes et autres fables...

L'épicier

"Je faisais des oreillettes et des curbelets (sorte d'oreillette faites à l'aide d'une "forme en fer" avec long manche que l'on trempait dans la pâte puis dans la friture). L'épicier de Mirepoix - Saint Félix, il s'appelait ! et sa femme, très gentille aussi, s'appelait Mercédès - faisait sa tournée avec un camion Citroën argenté. Il était gourmand et il savait que je les faisais bonnes... Alors, en passant, il me laissait la farine et l'huile pour que je prépare ces oreillettes. En rentrant de sa tournée de Lapenne, à la nuit, il repassait les prendre toutes prêtes. Quel vaillant, il travaillait quelque chose !"



Propos entendus et mis en forme par Nadine & Marc

Pour faire des oreillettes (mais chacun à sa recette et son petit "truc"...)

Ingrédients : 250g de farine, 25g de beurre fondu, 2 œufs, 25g de sucre, 1/2 sachet de levure chimique, 1 cuillère à soupe de lait tiède, 1 cuillère à café de rhum, 2 cuillères à café d'eau de fleur d'oranger, 1 pincée de sel

1. Mélangez la farine, le sucre, le sel et la levure. Ajoutez les œufs, le beurre et le lait et mélangez (à la main ou au robot). Pétrissez bien et rajoutez le rhum et la fleur d'oranger. Formez une boule et laissez-la reposer dans un saladier recouvert d'un linge au minimum 2 h. (le mieux est de la laisser reposer toute la journée ou la nuit)
2. Après le repos, on retrousse ses manches ! Armé(e) d'un rouleau à pâtisserie, prenez des grosses noix de pâte et étalez-les le plus finement possible sur un plan de travail fariné. Faites-les le plus finement possible, à deux doigts de se déchirer. Découpez des rectangles (15 x 10 cm par exemple). Soulevez doucement ces fines feuilles de pâte et plongez-les dans une sauteuse remplie d'huile frémissante. Faites-les tout juste dorer deux petites minutes environ sur chaque face.
3. Déposez-les au fur et à mesure sur du papier absorbant. Dégustez-les saupoudrées de sucre.

Si vous aussi vous avez des histoires, anecdotes, contes, légendes, recettes sur le Pays à faire partager, nous serons heureux de les insérer dans les prochains numéros de "Ça se passe à Teilhet". Faites-vous connaître à la mairie (visite, courrier, email : mairie.teilhet@gmail.com)

Le Comité des Fêtes vous souhaite à toutes et à tous **une très bonne année 2016.**

Que nous nous retrouvions toujours plus nombreux à l'occasion de nos manifestations.

Air Bug en concert (pop, rock, rythm'blues)
Samedi 30 janvier à partir de 21h30 - entrée gratuite

Teilhet sur internet

www.mairie.teilhet.wix.com/ariege
Informations pratiques, historiques, comptes rendus du conseil municipal et une rubrique actualité issue du blog mairieteilhet.blogspot.fr